
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Jeudi 10 Mai 1792.

NOUVELLES.

TANDIS qu'on crie dans les rues de Paris la prise de Namur, par M. la Fayette, on a des inquiétudes sérieuses sur la situation de son armée. Plusieurs courriers sont arrivés depuis deux jours; mais rien ne transpire, et le mystère qu'on affecte redouble les craintes. On parle d'une tentative sur Maubeuge: les Français, qui étoient au nombre de deux mille, ont été repoussés avec perte. Il s'agit encore d'une autre affaire qui a eu lieu auprès de Tournai, le 4 au soir. S'il en faut croire quelques lettres, cette journée a été très-désastreuse, il y a eu 4 mille hommes de tués, et autant de blessés: le camp est resté tout entier au pouvoir des Autrichiens. Ces derniers n'ont pas perdu plus de 700 hommes. On ajoute que le reste de l'armée Française a battu en retraite dans le plus grand désordre: que le fils de M. Rochambeau a été tué... Nous avons reçu une lettre de Mons, en date du 5, qui garde un silence absolu sur la réalité de ce combat.

Il paroît qu'il n'y aura que quelques escarmouches jusqu'au mois de juin. Les généraux Autrichiens ont ordre de se tenir seulement sur la défensive. On fait toujours marcher des troupes de la Bohême et de l'Autriche dans les Pays-Bas. Le roi de Prusse a fait demander à leurs hautes puissances le passage de 42 mille hommes sur le territoire de la république: cette demande a été accordée.

Il est constant que le roi de Sardaigne fait de grands préparatifs, et tout annonce une rupture prochaine avec cette cour.

Les Suisses font avancer des forces imposantes pour garnir leurs frontières; l'on croit cependant qu'ils garderont la neutralité.

L'on nous écrit de Londres, en date du 4 mai: M. de Noailles, votre ci-devant ambassadeur à Vienne, est arrivé ici; il demeure avec le duc de Dorset.

M. Chauvelin a été présenté au roi, mais l'évêque d'Autun n'a pas paru à la cour.

L'on croit ici (à Londres) que nous observerons une neutralité parfaite, si vos rois n'encouragent pas les soi-disant patriotes Hollandais au plus saint des devoirs.

J'ai oublié, dans ma dernière lettre, de vous marquer ce que M. Pitt a dit dans la chambre des communes, au sujet de la constitution française: «c'est une fiction, dit le fils de Chatam, absurde comme le sont toutes les fictions. C'est un système impraticable, un système qui, s'il naissoit le matin au lever du soleil, n'attendroit pas son coucher pour disparaître.»

Demain je vous parlerai du club, se disant réformateur, et de Sheridan qui en est le chef.

A MM. LES RÉDACTEURS.

Avignon, le premier mai 1792.

L'assemblée nationale s'occupe sans doute d'un nouveau projet d'amnistie en faveur des Jourdan et de ses complices; car je ne doute point que le sénat, aussi auguste qu'humain, ne soit déjà instruit de toutes les horreurs auxquelles se livrent tous les bourreaux de la glacière, depuis que leurs frères d'armes les ont tirés des prisons.

Représentez-vous des tigres échappés de leurs cages, ils déchirent tout ce qu'ils rencontrent sur leur passage; tels sont les fureurs que nous éprouvons de la part de ces monstres. Leur rage ne connoît point de bornes. Sûrs de l'impunité, les Jourdan, les Duprat, les Minyilles, les Tournal et

autres cannibales , sont rentrés triomphans dans Avignon.

Un tombereau servant de char , attelé de vingt-deux ânes , et conduits par des sans-culottes , a été au-devant des protégés de l'assemblée et des honorables membres du club.

Ils s'occupent maintenant de la recherche des personnes qui ont déposé contre eux. Ceux qu'ils découvrent sont impitoyablement massacrés. Déjà deux de ces infortunés , l'un marchand et l'autre perruquier , ont été hachés à coups de sabre , et sous les yeux du nouveau-commissaire Rebecqui , ci-devant *liponadier*. Grand nombre de personnes se sont sauvées pour éviter le même sort.

Voilà ces barbares , dignes du plus affreux supplice sous le règne des lois ; les voilà , dis-je , encore maîtres de cette trop malheureuse ville : ne pouvant espérer d'appui de la part de ceux à qui ils doivent tous leurs maux , le plus grand nombre des habitans a pris la fuite , en exécrant les hommes qui s'étoient annoncés pour mettre l'ordre , et faire régner les lois dans l'empire.

Jamais émigration n'a été plus prompte ni plus générale. L'approche des brigands , fiers de l'amnistie , et se préparant à de nouveaux crimes , a fait disparaître tout-à-coup les honnêtes gens.

Il a paru une proclamation hypocrite , où l'on invitoit les citoyens consternés , à rentrer dans leurs foyers ; leur mort est inévitable , s'ils donnent dans le piège. Leurs derniers regards se tournent vers le ciel , leur unique espérance.

Le 30 avril , entre quatre et cinq heures du soir , l'affreux coupe-tête s'est rendu au club de l'oratoire ; il a été reçu , au milieu des cris de joie de ses complices.

Attendri par ces transports infernaux : *Que j'ai souffert* , leur a-t-il dit , *mes chers camarades ! que n'ai-je point enduré pour assurer nos projets ! . . .* Aussitôt le nommé Raphel , homme de sang , non content du massacre de 80 personnes de tout sexe , précipitées dans la glacière , fit (chose qu'on ne pourra croire) la motion atroce de combler de nouveau cette même tour des cadavres des parens de ceux qui avoient été immolés dans la nuit du 16 au 17 octobre , et de tous ceux enfin qui avoient osé déposer contre eux.

Comme tous ces malheurs ne seront qu'une suite aux assassinats des 16 et 17 octobre , on ne manquera point de les comprendre

dans l'amnistie qui absout tous les crimes commis et à commettre , à l'occasion de la révolution.

Nous recevons dans ce moment , du ministre de l'intérieur , une adresse en forme de placard , avec ordre de la faire afficher dans Avignon et le Comtat.

Ecoutez , dit-il , *Avignonois et Comtadins* , *écoutez la voix d'un homme votre frère* , *voilà votre ami* , *qui , simple citoyen , a souvent gémi sur vos infortunes* , *et qui , devenu ministre du roi des Français* , *désire de les faire cesser*. — Croiroit-on qu'après ces paroles de paix il prononce des anathèmes contre les nobles et les prêtres !

Je suis dans un coin de terre , d'où je ne manquerai point de vous instruire des calamités et des attentats qui coûtent tant de veilles à ceux qui les méditent.

M É L A N G E S.

La séance des jacobins , de dimanche dernier , a offert un trouble épouvantable. Les honorables membres en sont venus aux coups de poing , et la garde nationale , cette même garde que ces factieux détestent et cherchent à compromettre à tout moment , a été obligée de foncer dans la pétaudière , et de séparer les champions. L'on dit même qu'elle leur a offert des armes pour se battre d'une manière plus distinguée , ce qui a rappelé sur-le-champ leur sang-froid et leur prudence ; car les combattans se sont esquivés soudain et séparément. Suivons ce fameux sabat. . . . M. *Legendre* , le boucher , demande la formation d'un comité officieux. M. *Albitté* : J'appuie cette proposition de toute mon approbation. M. *Chabot* déraisonne sur cette même proposition. M. *Tallien* croit M. *Chabot* dans l'erreur , par trois raisons qu'il déduit. M. *Collot-d'Herbois* appuie M. *Tallien* ; M. *Doppet* soutient M. *Collot-d'Herbois* ; M. *Lasource* commente M. *Doppet* ; M. *Basire* contrarie M. *Lasource* ; enfin M. *Santerre* pense comme M. *Collot* , et voilà son avis. Un des secrétaires fait lecture de la séance de jeudi dernier. Lorsqu'il en est à la motion faite par un membre (M. l'abbé d'Anjou) , d'appliquer à la France , dans un état de crise , le remède violent qu'il appelle *un émétique* , et qui consiste dans le changement de la dynastie régnante , pour mettre à la place un des fils du roi d'Angleterre , il s'élève de toutes parts des hurlemens affreux. M. *Roberts-pierre* : Messieurs , si celui qui a fait cette propo-

sition étoit un feuillant , un émissaire de vos ennemis , ne devriez-vous pas le chasser ignominieusement de votre sein ? Or , quel est cet homme ? c'est , dit-on , M. l'abbé d'Anjou ; qu'on me dise si le portrait que je viens d'esquisser n'est pas le sien ? . . . Plusieurs voix : oui ! oui ! . . . M. *Roberts pierre* : Je demande qu'il soit rayé sur-le-champ de votre liste. (Applaudissemens.) M. d'Anjou se précipite dans la tribune. Messieurs , messieurs , s'écrie-t-il , on vous trompe : quelle honte pour moi d'avoir à repousser les dénonciations d'un Roberts pierre ! Je ne suis pas feuillant , je n'ai jamais été aux feuillans , et je n'irai jamais aux feuillans : je serai toujours jacobin dans le fond du cœur , et rien que jacobin. (On applaudit.) C'est dans l'histoire que je puise l'application de mon émétique. (On ricane.) Ou sera donc la liberté , si l'on n'a pas celle de dire ce qui est imprimé ? . . . On crie : à l'ordre du jour ! — oui ; — non ; — tumulte affreux. M. d'Anjou veut se sacrifier : le tumulte s'accroît. M. *Basire* , pour adoucir le sort de M. d'Anjou , demande qu'il soit seulement censuré , et M. d'Anjou est censuré.

Ici s'élève une discussion sérieuse sur l'indignation avec laquelle les sociétés affiliées voyent les petits intérêts qui divisent leurs bons frères de Paris. M. *Roberts pierre* , tout haletant déjà , trouve une nouvelle occasion de dénoncer , et prétend que ce sont ses ennemis , qui , sous le couvert du ministre , et par la voie de M. Lanthenas , font passer aux sociétés-sœurs les calomnies de MM. Brissot et Guadet. Au surplus , ces gens , couverts du manteau du patriotisme , ne l'effrayent point. Il ira toujours son train , etc. M. Doppet monte à la tribune ; on entend crier de la tribune des femmes : à bas , Doppet ; hu , Doppet ! M. Doppet soutient qu'il a été forcé de rendre compte du mépris que témoignent les correspondans de la société. Un frère de Verdun monte à la tribune : Messieurs , dit-il , à mon arrivée à Paris , je croyois votre société bien plus intéressante. J'ai assisté à plusieurs de vos séances : on parloit de dénoncer de grands complots , un projet de guerre civile , formé au sein de l'assemblée nationale elle-même (quelques voix : attrape , Roberts pierre !) ; j'attendois des preuves ; eh bien ! je n'ai entendu ici que des dénonciations vagues , des suppositions , des sottises , des insultes , des (tumulte épouvantable ; à bas ! à bas , l'impertinent !) Vous ne pouvez pas refuser la parole à un membre d'une société af-

filée , poursuit l'orateur ; je vous assure que mes concitoyens sont vivement affectés de votre conduite , et qu'ils ne doutent pas de votre prochaine scission.

On quitte ses places ; on court en désordre dans la salle : le frère de Verdun s'esquive pour qu'on ne lui arrache point les yeux. M. *Basire* fend la presse , et les yeux rouges de fureur : ramenons à nous , nos sociétés , s'écrie-t-il ; disons comme à Varrus : rendez-nous nos légions. Et vous , intrigans qui souillez notre sein , vous qui avez voulu la guerre , qui l'avez décrétée , trop précipitamment , peut-être , vous envoyez des diatribes contre les meilleurs patriotes de cette société ! Ah ! ah ! . . . je vous démasquerai . . . vous verrez ! . . . la langue d'un enfant suffit pour faire triompher la vérité ! il ne faudra que la fronde de David pour vous terrasser , etc. etc. M. de *Sillery* monte à la tribune , et au milieu de son discours , au mot discipline , M. *Baumier* l'interrompt en donnant un grand coup de poing sur la table du président. Le désordre est à son comble ; viennent les gros mots , puis les voies de fait. On se collète ; on se prend au cou : on voit rouler par-tout des cheveux noirs et crasseux . . . Enfin la garde nationale , avertie du sabat , se fait jour à travers les combattans , et les sépare.

M. de Grave a donné sa démission. Dans une lettre qu'il adresse au roi , il dit qu'il emporte un souvenir profond des vertus du monarque , qu'il regrette que tous les citoyens n'aient pas été témoins de la tendre sollicitude et de l'attachement de sa majesté pour la gloire , le bonheur , et la liberté de la nation. — Il faut avouer que M. de Grave a bien mal rempli des intentions qui lui étoient si bien connues. Il doit être responsable d'une manière particulière des crimes dont Avignon vient encore d'être l'affreux théâtre : c'est sur sa tête que doit retomber le sang qui vient d'être versé. Lui-même a consenti à cette terrible responsabilité ; il faut espérer qu'elle ne sera pas vaine.

Il est remplacé par M. Servan , colonel du 104^e régiment , frère de l'avocat-général du même nom. C'est encore un ardent jacobin.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du mardi soir 7 mai 1792.

Nous avons oublié de dire hier que les

grénadiers de Penthievre, en garnison à Dunkerque, ont massacré six préposés des douanes, et en ont blessé 12, dont un est mort de ses blessures le même jour. Ce n'est qu'en publiant la loi martiale qu'on a pu sauver le bâtiment du pillage et de l'incendie dont ils le menaçoient.

Le ministre de la justice écrit qu'il n'a pu découvrir ni l'auteur de l'ami du roi, ni celui de l'ami du peuple. Tous les gens honnêtes apprendront avec plaisir que M. l'abbé Royou a été assez heureux pour se dérober aux liens d'un injuste décret; mais tous ceux qui connoissoient Marat, regretteront que la société n'ait pas été privée d'un pareil monstre. Après avoir été instruite de l'entrée triomphale de Jourdan dans Avignon, et de l'arrestation de trois jeunes émigrés, par la municipalité d'Orchie, l'assemblée accorde un traitement et le titre de citoyen français à un officier suisse, qui avoit été exilé de sa patrie pour avoir prêté le serment civique.

Un membre s'est plaint de ce que deux députés, dans deux journaux qu'ils rédigent, semoient des défiances sur M. Rochambeau. L'ordre du jour? On y passe.

Le ministre de la guerre donne des détails sur l'armée du Nord. D'après la note envoyée par M. Alexandre Beauharnois, cette armée va camper entre Valenciennes et le Quesnoy. Le 3 mai, un détachement a tué vingt hulands, auprès de Maubeuge. Le reste des Autrichiens a pris la fuite.

M. de Grave a dit ensuite qu'il avoit donné sa démission. Il a obtenu la permission de rejoindre l'armée sur-le-champ; il espère y être plus utile à sa patrie que dans le ministère. — C'est ainsi qu'avec des phrases on échappe à la responsabilité. — Deux députés ont annoncé que l'histoire du tonneau et des 47 millions étoit un conte dont on avoit bercé l'assemblée. On a levé la séance, après avoir entendu les plaintes du vicaire-général de l'évêque constitutionnel de Nevers, contre les prêtres non assermentés. Le département de la Mayenne et le département de la Manche ont aussi fait parvenir des adresses à l'assemblée, contre les prêtres *fidèles à Dieu et au roi*. Cette tactique n'est pas nouvelle: il s'agit de disposer les esprits au décret qu'on prépare contre ces infortunés. Quelle révo-

lution que celle qui assure le triomphe d'un Jourdan, et qui soumet aux vexations les plus cruelles ceux dont le crime est d'être restés fidèles à la religion de leurs pères!

Séance du mercredi 9 mai 1792.

On a lu une lettre de M. Rochambeau. Il réfute tout ce qu'a avancé M. Dumourier. Nous en parlerons demain.

L'assemblée avoit applaudi le rapport de M. Dumourier. Elle a applaudi la lettre de M. Rochambeau. Nous ne craignons point d'assurer qu'elle applaudira encore la réponse du ministre, si toutefois il ose répondre. On a, dans cette séance, ainsi que dans la précédente, reçu plusieurs dons patriotiques. Il seroit trop long d'en faire la nomenclature. Nous remarquerons celui d'une dame Beaupui, qui, en offrant 300 liv. a cru devoir faire l'énumération de ses enfans. Elle a appris qu'il y en avoit un qui siégeoit parmi les honorables membres, un autre commandant de la garde nationale, le troisième administrateur, le quatrième capitaine, et le dernier vicaire. — Il faut pardonner cet orgueil à une mère.

Le ministre de la guerre annonce qu'il a reçu, la nuit dernière, un courrier du département de Laisne, (Soissons et Saint-Quentin) qui apporte la nouvelle des alarmes répandues dans ce département par les mouvemens des ennemis. Plusieurs bataillons ont ordre de s'y porter.

Le ministre fait passer une lettre de M. Lafayette; voici le précis. — De Givet le 6 mai. D'après les dernières dépêches du ministre, je n'ai laissé sur le territoire ennemi que des avant-gardes, l'une est à Villancy, l'autre plus forte est à Bouvines. J'ai visité le pays: ce qu'on nous a dit sur les dispositions favorables à notre égard étoit beaucoup exagéré. Nous manquons d'un grand nombre d'objet de première nécessité. Nos soldats se comportent bien.

LA FAYETTE.

M. Dumas a lu un projet de décret sur la punition des délits militaires.

Pour 158 liv. en assignats on a 100 liv. en argent.
Louis d'or, 17 liv. 10 sous.